



Service Démocratie participative
Rédacteur : Manuel COINAUD
Responsable de la Démocratie de Participative

Goussainville, le 24 juin 2021

**Compte rendu de la réunion publique et de la balade urbaine sur le projet de
réaménagement du quartier de la gare
Samedi 19 juin 2021, espace Pierre de Coubertin**

Participants :

- 67 habitants ont participé à cette réunion publique et à cette balade urbaine
- M. Abdelaziz Hamide, Maire de Goussainville
- M. Abdelwahab Zigha, maire adjoint en charge de l'urbanisme
- M. Khader Berrekla, DGA Aménagement, Services Techniques et Développement Economique
- M. Philippe Charpentier, responsable des services techniques
- Manuel Coinaud, responsable du service démocratie participative
- Maureen Albero, Chargée de mission Aménagement de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

I) 10h – 11h15 : Réunion publique de lancement de la concertation

1) Introduction

M. le Maire et M. Abdelwahab Zigha ont introduit la réunion en rappelant que le réaménagement du quartier de la gare est un projet attendu de longue date par les Goussainvillois en raison de l'inadaptation du pôle multimodal de transport actuel vis-à-vis des flux de passagers, de la vétusté de l'habitat actuellement présent dans cette zone, du manque d'offres commerciales et de services en rapport avec l'attractivité d'une gare de cette importance et des opportunités foncières disponibles dans cette zone (friches...).

La signature, le 5 juillet prochain, de la convention financière liant la ville de Goussainville et la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France viendra définitivement sécuriser les financements nécessaires à la réalisation du projet.

Dans ce contexte, la volonté de la municipalité est aujourd'hui de lancer les démarches de concertation avec les habitants de manière à respecter les différents cadres juridiques qui s'imposent à une opération urbaine de cette envergure tout en offrant une information de qualité sur le projet aux Goussainvillois et en les faisant participer autant que possible à la définition du projet afin que celui-ci puisse pleinement prendre en compte les besoins et les avis des habitants et des usagers ainsi que les réalités concrètes du fonctionnement de ce quartier.

Cette réunion publique et cette balade urbaine matérialisant le lancement d'une démarche de concertation qui nous tiendra en haleine pendant toute la durée du mandat.

2) Présentation du périmètre du projet et de ses enjeux

Mme Audrey Carrera, directrice de l'urbanisme de la ville de Goussainville a ensuite présenté diaporama aux participants à cette réunion afin d'expliquer :

- Le périmètre du projet de réaménagement de la gare,
- L'importance du rayonnement de la gare de Goussainville,
- Le diagnostic technique des services de la ville concernant l'état actuel du quartier de la gare qui se caractérise aujourd'hui par la présence de nombreuses friches laissées à l'abandon, sentiment d'insécurité amenant certains habitants à adopter des stratégie d'évitement du quartier, des espaces publics peu lisibles ou inexistantes et un stationnement anarchique omniprésent,
- Les contraintes dans lesquelles ce projet doit s'inscrire notamment en raison de la réglementation liée au Plan d'Exposition au Bruit du fait de la proximité de l'aéroport Charles de Gaulle,
- La répartition des compétences entre la ville et la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF),
- Les principaux objectifs du projet à savoir :
 - o Rendre lisible et simplifier le fonctionnement du pôle, en aménageant des dessertes de bus sécurisées, en fluidifiant les circulations et en favorisant l'intermodalité ;
 - o Désenclaver les différents quartiers d'activité et d'habitat en améliorant l'articulation inter-quartier grâce à la recomposition et restructuration du réseau viaire ;
 - o Développer un pôle de centralité doté de commerces (brasserie, épicerie, etc.), et services (crèche, relocalisation du CPAM) en rez-de-chaussée, et une diversité d'activités économiques aux étages
 - o Répondre aux besoins en logements : renouveler et diversifier l'offre grâce à une programmation qualitative et abordable aux ménages du territoire ;
 - o Renforcer la présence et la qualité des équipements publics avec la création d'un nouveau groupe scolaire visant à accueillir les enfants des programmes prévus, la réhabilitation du gymnase Pierre De Coubertin, etc. ;
 - o Développer une ambition environnementale et sociale forte à travers la mise en œuvre de principes de gestion alternative des eaux pluviales, d'une forte exigence sur la qualité des matériaux utilisés et les performances énergétiques de bâtiments livrés.
- Le bilan des acquisitions foncières nécessaire au lancement du projet,
- Le bilan financier partagé entre la ville, la CARPF et l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France,
- Les prochaines étapes de la concertation qui s'articuleront autour de l'organisation de 3 ateliers thématiques de concertation les :
 - o Mercredi 15 septembre à 19h à la MCJ avenue du 6 juin 1944 (atelier sur les commerces et l'animation des rez-de-chaussée)
 - o Samedi 25 septembre à 10h à l'école Saint-Exupéry (atelier sur les espaces publics et le mobilier urbain)
 - o Mardi 5 octobre à 19h à l'école Saint-Exupéry (atelier sur les formes et les ambiances urbaines ainsi que sur l'architecture des bâtiments).

Ainsi que sur l'organisation d'une grande réunion publique de présentation des esquisses du projet urbain fin 2021.

3) Questions du public

Un participant estime qu'il serait nécessaire que la SNCF et Ile de France Mobilité envisagent la création d'une deuxième sortie de la gare du côté sud des voies. De manière plus général, il considère que l'élargissement des 3 ponts et tunnel présents dans notre ville pour passer d'un côté à l'autres

des voies de chemin de fer est absolument nécessaire. Il souhaite aussi vivement que le bâtiment de l'ancienne poste présent dans le périmètre du projet et présentant un intérêt patrimonial certain ne soit pas détruit mais bien préservé. Il estime également que même si la place de la voiture sur le futur parvis de la gare est bien sûr à réduire comparée à celle qu'elle occupe aujourd'hui, la présence d'un espace « dépose minutes » semble toutefois nécessaire. Enfin, il souhaite savoir si le futur parking qui sera construit sera un parking souterrain ou un parking de surface.

>> M. le Maire et M. Zigha ont répondu que :

- Le bâtiment de l'ancienne Poste ne sera pas détruit mais bien préservée et inclus au sein du projet en raison de son architecture et de son intérêt patrimonial.
- L'arrivée du futur Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) oblige de toute façon à élargir le tunnel de l'avenue de la gare car sur son tracé notamment rue Albert Sarraut, il sera nécessaire d'aménager 2 voies de circulation pour ce bus, 2 voies de circulation pour le trafic automobile ainsi des pistes cyclables. Ces élargissements représentent un surcout pour le projet de 20 millions d'euros mais étaient absolument nécessaires pour que le BHNS puisse garder toute sa pertinence.
- Le nouveau parking de la gare ne sera pas souterrain mais « en silo ».

Un autre participant souhaite savoir si des discussions entre la ville de Goussainville et les villes voisines ayant mis en place des projets similaires ont été engagés. Par exemple, la ville de Domont a mis en œuvre récemment une démarche de concertation sur un projet similaire. Il conviendrait, pour lui, que la ville de Goussainville s'en inspire.

>> M. le Maire et les services présents prennent note de cette remarque et se rapprocheront de la ville de Domont pour qu'un échange d'expérience puisse avoir lieu.

M. Ouchani, président du Conseil Citoyen, exprime la satisfaction des membres composant son instance de voir cette concertation s'ouvrir. A ce stade, le Conseil Citoyen partage entièrement les objectifs exposé par la ville concernant ce projet. Ceux-ci correspondent à un certains nombres de remarques et d'avis que le Conseil Citoyen avait formulé de longue date vis-à-vis des problématiques de ce quartier.

Une participante demande si le cabinet médical présent aujourd'hui dans le quartier sera conservé ou non.

>> M. le Maire a répondu que de manière générale, certains commerces et services présents aujourd'hui sur le périmètre du projet allaient être transférés vers les nouveaux bâtiments qui seront construits mais d'autres vont connaître une procédure d'éviction. Concernant le cabinet médical, celui-ci sera bien maintenu dans le quartier mais dans de nouveaux locaux neufs et conformes aux normes d'accueil des patients, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

II) 11h15 – 12h30 : Balade urbaine sur le périmètre du projet

Après ce temps de réunion publique, l'initiative s'est poursuivie par une balade urbaine sur le périmètre du projet afin d'effectuer un diagnostic partagé de la situation actuelle (synthèse des disfonctionnements et recensement des besoins) du quartier et ainsi de confronter le diagnostic technique des services à celui des habitants.

Cette balade urbaine s'est structurée autour d'un parcours comprenant 5 arrêts où M. Berrakla et M. le Maire ont pu expliquer les enjeux et les contraintes de chaque zone et répondre aux questions des participants.

1) Friches à proximité de l'avenue Jacques Anquetil et de la rue Clément et Lucien Matheron

Ces terrains appartiennent au promoteur « Immoreprise » et faisait partie du périmètre de l'ancienne sucrerie. Une promesse de vente a été signée entre Immoreprise et la ville pour la cession de ces terrains ce qui va permettre de pouvoir engager des opérations de défrichage et de sécurisation des terrains ainsi que des opérations de sondage des sols afin de déterminer l'ampleur des opérations de dépollution à prévoir et d'aménagement des fondations des futurs bâtiments.

Ces 2 friches sont en zone B du PEB donc elles ne peuvent accueillir aucun logement. A ce stade, il serait plutôt prévu d'y installer des bureaux, des commerces en rez-de-chaussée, le pôle de transport multimodal ainsi qu'un parking en silo (à étage) pour éviter les stationnements sauvages et l'omniprésence des voitures dans la zone.

Un participant a demandé qu'en est-il du projet de M. Paternot concernant le lien entre le RER B et le RER D. Il lui a été répondu que ce serait le BHNS qui fera cette liaison à la place de ce projet qui a dû être abandonné entre temps.

2) Parvis de la gare

La fin des travaux actuels de mise en accessibilité de la gare est prévue pour le printemps 2022. Ils permettront la circulation de nouvelle rame du RER D.

Les bâtiments faisant face à la gare vont être détruits de même qu'une partie de ceux présents impasse de la gare. Une première phase de destruction interviendra d'ici à novembre. Certains commerces actuellement présents seront réimplantés dans les futurs bâtiments qui seront construits dans le cadre du projet.

Un participant a souhaité savoir comment allait s'articuler le futur parvis de la gare. Il lui a été répondu qu'à ce stade, le projet prévoit de transformer en profondeur ce parvis afin d'élargir les trottoirs et de clarifier les zones dévolue à la circulation des bus, des voitures, des vélos et des piétons.

3) Impasse de la Gare

De l'avis des participants à cette balade, cette impasse concentre de nombreux problèmes d'insécurité et d'insalubrité conduisant de nombreux habitants à éviter d'emprunter cette impasse qui à faire des détours.

Il a été précisé aux participants que :

- le camp de Roms présent dans cette impasse allait être évacué en juillet.
- les bâtiments présents de part et d'autre de ce chemin allaient être démolis d'ici à fin 2021

Face au manque criant actuellement de propreté de cette impasse, une participante a demandé s'il était possible de nettoyer la zone avant de commencer les démolitions. Il lui a été répondu qu'un nettoyage et une sécurisation (notamment du parking à l'abandon) étaient prévus avant même le démarrage des démolitions.

Un autre participant a demandé si cette impasse allait être conservé ou non dans le futur projet de réaménagement du quartier. Il lui a été répondu que l'objectif de la municipalité était malgré tout de conserver un cheminement piéton sécurisé et agréable permettant de connecter la gare, l'espace Pierre de Coubertin et le complexe Maurice Baquet destiné à devenir dans le futur un véritable espace de vie et non plus un simple lieu dédié au sport. Les idées des participants à cette phase de concertation serviront à affiner cette volonté.

4) Parking de l'ancienne halle du marché

Cette zone du projet est la seule à être inscrite en zone C du Plan Exposition au Bruit (PEB). Elle est donc la seule à même d'accueillir des logements. Outre la nécessité de répondre à la crise du logement en Ile de France, la construction de ces 250 logements apporte aussi des recettes non négligeables qui facilitent le financement du projet global de réaménagement du quartier.

Un participant a souhaité savoir quels types de logements allaient être construits. Il lui a été répondu que ce programme de logement serait mixte avec une part de logements privés, une part de logement en accession sociale à la propriété et 15% de logements sociaux. La municipalité restera très attentive pour que le prix de ces logements puisse être accessible aux ménages goussainvillois. Chaque immeuble d'habitation disposera de parking en sous-sol. Des commerces ou services seront également présents en rez-de-chaussée.

Un participant fait remarquer que cette halle du marché n'a jamais réellement été fonctionnelle et qu'elle ne manquera à personne. Par contre, il souligne l'actuel parking est aussi utilisé par les usagers du complexe Baquet lorsqu'il y a des activités.

Un autre participant s'inquiète du bruit lié aux avions auquel seront exposés ces logements. Il lui a été répondu que des normes de constructibilité drastiques s'imposent pour tout nouveau logement construit dans cette zone pour amoindrir le bruit. Pour autant, il faut être transparent avec les futurs habitants et qu'ils achètent en connaissance de cause. Comme dans beaucoup d'autres secteurs de Goussainville, nous sommes exposés au bruit des avions. La présence de l'aéroport Charles de Gaulle est à la fois une chance pour Goussainville par l'activité qu'il draine tout autant qu'elle est une source de nuisance sonore pour de nombreux riverains.

Enfin une dernière personne souhaité savoir quel type de commerce allait être prévue dans les rez-de-chaussée d'immeuble. Il lui a été répondu que la ville restera très attentive à la préservation (voir au renforcement dans certaines zones) de la diversité de l'offre commerciale. Afin de lutter contre une uniformisation de cette offre autour de commerce souvent peu qualitatif, la ville souhaite garder la maîtrise foncière de ces rez-de-chaussée, et hors périmètre du projet, préempte à chaque fois que nécessaire pour renforcer cette diversité de l'offre.

5) Croisement avenue Albert Sarraut et sur Clément et Lucien Matheron

L'avenue Albert Sarraut constitue un véritable axe Nord-Sud de la ville. Cette avenue sera profondément restructurée pour accueillir le BHNS avec :

- L'élargissement de l'avenue grâce à la destruction des bâtiments présents côté Centre technique Municipal,
- L'élargissement du pont et du tunnel avenue de la gare,
- L'implantation de voies dédiées au BHNS et de pistes cyclables.

Une grande attention sera apportée afin de connecter l'avenue Albert Sarraut et l'avenue du 6 juin 1944 au quartier gare dans son ensemble.

Une participante a souhaité savoir si les pistes cyclables envisagés allaient être de simple « bandes cyclables » ou de véritables pistes séparées de la circulation. Il lui a été répondu que la municipalité penchait à ce stade pour de véritables pistes cyclables séparées et sécurisées. Ces questions seront notamment abordées dans le cadre de l'élaboration du plan vélo communal qui sera élaboré à l'automne avec l'appui d'un groupe de travail habitant auquel tous les goussainvillois qui le souhaite peuvent s'inscrire.